

ME BERNASCONI avocat associé de  
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST  
à BOURG EN BRESSE 9, AVENUE ALSACE LORRAINE

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
D'UNE ANCIENNE FERME  
SISE A BOZ (01190), 74 Rue de la Mortelle  
SUR LA MISE à PRIX DE 16.000 € OUTRE CHARGES**  
frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente

---

**ADJUDICATION le MARDI 6 MAI 2025 à 14 HEURES  
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier  
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE  
AU PALAIS DE JUSTICE  
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE**

---

Cette vente est poursuivie à la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, Société Coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social à CHAMPAGNE AU MONT D'OR (69410), 1 Rue Pierre de Truchis de Lays, identifiée au SIREN 399.973.825 et immatriculée au RCS de LYON, représentée par ses dirigeants en exercice domiciliés audit siège en cette qualité.

Créancier poursuivant ayant pour avocat Me BERNASCONI avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST

**DESIGNATION DES BIENS A VENDRE**

**Sur la Commune de BOZ (01190), 74 Rue de la Mortelle**, une ancienne ferme mitoyenne côté Sud avec terrain attenant, cadastrée : **Section A numéro 1488**, lieudit « 74 Rue de la Mortelle », pour 11 a 75 ca  
Première partie (ancienne écurie) : en très mauvais état, sans porte  
Bâtiment principal : en cours de construction : le rez-de-chaussée en plateau nu, l'étage est partiellement aménagé. Permis de construire délivré mais aucune conformité. Fosse septique – raccordement fait pour le tout-à-l'égout, mais pas de jonction – donc aucun mode d'évacuation des eaux usées. Aucun mode de chauffage. La maison est inoccupée, inhabitable et non sécurisée. Terrain non entretenu – puit non sécurisé.

**Visite par la SELARL AHRES Commissaire de justice à Bourg en Bresse (01000) le lundi 14 avril de 10h à 11h.**

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN seul lot au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE AU PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000) **LE MARDI 6 MAI 2025 à 14 HEURES sur la mise à prix de SEIZE MILLE EUROS (16.000 €) OUTRE CHARGES** frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : [saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com](mailto:saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com) et via le site [avoventes.fr](http://avoventes.fr)

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix (consignation minimum de 3.000 €).

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST